

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 12 décembre 2023

Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 12 décembre 2023 à 19h15 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux, sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, Greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Mme Sylvie Lehoux et M. Alain Gilbert ont motivés leur absence.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi. La session est ouverte par le maire Carl Marcoux.

213-12-23 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 2023-304
4. Transfert budgétaire
5. Embauche d'un pompier à temps partiel
6. Période des questions
7. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

214-12-23 Adoption du règlement no 2023-304

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a adopté son budget pour l'année 2023 prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023 par le conseiller Hugo Berthiaume (résolution 196-12-23);

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU que le maire mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception.

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que le règlement numéro 2023-304 pourvoyant a fixé les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

215-12-23 *Transfert budgétaire*

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications budgétaires pour en assurer un suivi rigoureux;

En conséquence, il est dûment proposé par Stéphane Lehoux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le Directeur général Greffier-trésorier à transférer entre divers comptes un montant total de 299 683 \$ au budget 2023 La ventilation des comptes est jointe en annexe, comme-ci au long reproduit.

216-12-23 *Embauche d'un pompier à temps partiel*

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie à l'opportunité d'ajouter à son effectif un ancien pompier à temps partiel afin de compléter sa brigade;

CONSIDÉRANT que le délai est d'environ deux ans avant qu'un pompier complète sa formation;

CONSIDÉRANT que le candidat a déjà suivi les cours nécessaires;

En conséquence, il est dûment proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'engagement d'un nouveau pompier volontaire, soit M. Bruno Walsh.

217-12-23 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour étant épuisé de clore la session. Il est 19 h 25.

Carl Marcoux, Maire

Mathieu Genest, Directeur général
Greffier-trésorier